



**Légende :**

- Limite municipale
- Unité d'évaluation foncière

03			
02			
01			
00	Émis pour adoption	2024-06-19	VFB
00	Émis pour projet de règlement	2024-05-15	VFB
Rév.	Note	Date	Par

**Sources :**

- Cadastre à jour : Ville de Montréal-Est (2024-03-20)
- Limite municipale : Ville de Montréal-Est (2024-03-20)
- Photographie aérienne : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (2020)
- Unité d'évaluation foncière : Ville de Montréal-Est (2024-03-20)

**Notes générales :**

**Les informations contenues dans le présent document sont fournies à des fins de consultation seulement.** Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées.  
 Toute erreur ou omission doit être rapportée à la Ville de Montréal-Est. Les limites, superficies et titre de propriété doivent être validées par un.e arpenteur.e-géomètre.  
**En cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce document, le texte officiel a préséance. Une copie de tout texte officiel peut être obtenu auprès de la Ville de Montréal-Est moyennant des frais.**

**Annexe C - Distance entre la voie publique et la rive du fleuve Saint-Laurent**

Règlement 115-2024 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Montréal RCG 14-029

Entrée en vigueur :

Dessiné par :  
 Vérifié par :  
 Date :  
 Numéro de plan :

V. Fauvel-Benoît  
 N. Dziasko  
 19 juin 2024  
 1 de 3

Ce plan et cette infographie sont la propriété intellectuelle de la ville de Montréal-Est. Toute reproduction, même partielle, est interdite.



11 370, rue Notre-Dame Est, 5<sup>e</sup> étage  
 Montréal-Est, Québec H1B 2W6

Téléphone : 514 905-2000  
 Télécopieur : 514 905-2007  
 servicescitoyens@montreal-est.ca



**Légende :**

- - - Limite municipale
- Unité d'évaluation foncière

03			
02			
01			
00	Émis pour adoption	2024-06-19	VFB
00	Émis pour projet de règlement	2024-05-15	VFB
Rév.	Note	Date	Par

**Sources :**

- Cadastre à jour : Ville de Montréal-Est (2024-03-20)
- Limite municipale : Ville de Montréal-Est (2024-03-20)
- Photographie aérienne : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (2020)
- Unité d'évaluation foncière : Ville de Montréal-Est (2024-03-20)

**Notes générales :**

**Les informations contenues dans le présent document sont fournies à des fins de consultation seulement.** Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées.  
 Toute erreur ou omission doit être rapportée à la Ville de Montréal-Est. Les limites, superficies et titre de propriété doivent être validées par un.e arpenteur.e-géomètre.  
**En cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce document, le texte officiel a préséance. Une copie de tout texte officiel peut être obtenu auprès de la Ville de Montréal-Est moyennant des frais.**

**Annexe C - Distance entre la voie publique et la rive du fleuve Saint-Laurent**

Règlement 115-2024 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Montréal RCG 14-029

Entrée en vigueur :

Dessiné par :  
 Vérifié par :  
 Date :  
 Numéro de plan :

V. Fauvel-Benoît  
 N. Dziasko  
 19 juin 2024  
 2 de 3

Ce plan et cette infographie sont la propriété intellectuelle de la ville de Montréal-Est. Toute reproduction, même partielle, est interdite.



11 370, rue Notre-Dame Est, 5<sup>e</sup> étage  
 Montréal-Est, Québec H1B 2W6

Téléphone : 514 905-2000  
 Télécopieur : 514 905-2007  
 servicescitoyens@montreal-est.ca



**Légende :**

- Limite municipale
- Unité d'évaluation foncière

03			
02			
01			
00	Émis pour adoption	2024-06-19	VFB
00	Émis pour projet de règlement	2024-05-15	VFB
Rév.	Note	Date	Par

**Sources :**

- Cadastre à jour : Ville de Montréal-Est (2024-03-20)
- Limite municipale : Ville de Montréal-Est (2024-03-20)
- Photographie aérienne : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (2020)
- Unité d'évaluation foncière : Ville de Montréal-Est (2024-03-20)

**Notes générales :**

Les informations contenues dans le présent document sont fournies à des fins de consultation seulement. Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées. Toute erreur ou omission doit être rapportée à la Ville de Montréal-Est. Les limites, superficies et titre de propriété doivent être validées par un.e arpenteur.e-géomètre. En cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce document, le texte officiel a préséance. Une copie de tout texte officiel peut être obtenu auprès de la Ville de Montréal-Est moyennant des frais.

**Annexe C - Distance entre la voie publique et la rive du fleuve Saint-Laurent**

Règlement 115-2024 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Montréal RCG 14-029

Entrée en vigueur :

Dessiné par :  
Vérifié par :  
Date :  
Numéro de plan :

V. Fauvel-Benoît  
N. Dziasko  
19 juin 2024  
3 de 3

Ce plan et cette infographie sont la propriété intellectuelle de la ville de Montréal-Est. Toute reproduction, même partielle, est interdite.



11 370, rue Notre-Dame Est, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal-Est, Québec H1B 2W6

Téléphone : 514 905-2000  
Télécopieur : 514 905-2007  
servicescitoyens@montreal-est.ca